

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/39-JL/VG/KBG

**DECISION N° 2023/39 - Demande de subvention - Travaux de raccordement à la fibre dans divers lieux de la commune**

Le Maire de Grand-Couronne,

**Vu** L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

**Vu** la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

Dans la continuité du souhait de la ville d'effectuer des travaux de raccordement à la fibre dans divers bâtiments suivants :

- Site principale, la Mairie
- La médiathèque Boris VIAN
- L'épicerie sociale
- Centre Multi accueil Lilibulle
- La résidence pour les personnes âgées Eugénie COTTON
- Ecole Pierre BROSSOLETTE
- Le centre de loisirs Jean COIFFIER
- Le relais petite enfance « AUX PETITS REVEURS »

L'objectif est de permettre un plus haut débit et de simplifier l'utilisation d'outils informatiques des divers bâtiments de la collectivité et de renforcer la cohésion sociale, en facilitant l'accès aux services publics, grâce à des outils numériques adaptés aux besoins des usagers.

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/39-JL/VG/KBG

A ce stade, ce projet s'évalue à 29 323,41 € HT comprenant la construction et mise en service de liaisons de fibre noire, la fourniture et pose d'une fibre monomode entre les bâtiments.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie et son montant s'élève à 29 323,41 € HT soit 35 188,09 € TTC.

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

<b>Projet : Travaux de raccordement à la fibre dans divers lieux de la commune</b>	<b>Montant HT de l'opération</b>
Raccordement de la fibre entre les divers bâtiments de la commune	29 323.41 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 323.41 €</b>

Considérant les dépenses d'un montant de 29 323.41 € HT pour le projet de travaux de raccordement à la fibre dans divers lieux de la commune

**Décide,**

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie pour cet investissement évalué à de 29 323.41 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 10 novembre 2023

**Julie LESAGE**

*Maire*

*Conseillère départementale*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20231115-DEC-2023-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Affichage : 16/11/2023